

## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact:

M. Yves Fatton Conseiller communal, chef du dicastère des infrastructures 

32 886 43 55 076 414 17 21

## Le Conseil communal se réjouit de la vente de la patinoire de Fleurier à CPF SA

Le Conseil communal de Val-de-Travers a pris acte avec une grande satisfaction du résultat de la votation portant sur la vente de la patinoire de Fleurier à la société anonyme CPF prochainement créée. Après le Conseil général, qui avait soutenu cette proposition de l'exécutif à une large majorité, c'est au tour de la population d'en faire autant, par 53.06 % de votes favorables (le taux de participation étant de 31.7 %).

Cette décision permettra d'avancer désormais rapidement dans ce projet enthousiasmant, qui vise à remettre à CPF SA ce bâtiment et ses infrastructures, le terrain et la salle de sport attenante restant propriété communale. CPF SA va ainsi pouvoir s'atteler à la rénovation indispensable de la patinoire, qui profitera à l'ensemble de la région.

Future détentrice de 10% du capital-actions de la société, la Commune de Val-de-Travers restera impliquée dans ce projet, qu'elle soutiendra par ailleurs par un prêt de 810'000 francs. Elle versera en sus annuellement une subvention de 300'000 francs à CPF SA, permettant de maintenir l'accès des écoles et du public à la patinoire aux conditions actuelles. De mêmes garanties ont été données aux utilisateurs principaux de la patinoire hors période de glace.

Novateur et prometteur, ce partenariat public-privé dispose désormais d'une complète légitimité politique pour se concrétiser. Tout en souhaitant plein succès à CPF SA, le Conseil communal remercie la population pour sa confiance et la société coopérative de la patinoire pour l'important travail réalisé jusqu'à présent.

Val-de-Travers, le 29 novembre 2015 LE CONSEIL COMMUNAL

